

Avis voté en plénière du 24 septembre 2013

Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

Déclaration du groupe de la mutualité

L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie est un sujet important car, comme le souligne l'avis, il participe à l'« émancipation du citoyen et de la personne » et permet de lutter contre différentes formes d'inégalités.

Si le groupe de la mutualité comprend le choix de la rapporteure de resserrer son champ de réflexion sur l'art vivant, considérant les pratiques collectives mieux à même de favoriser la mixité sociale et le vivre ensemble, il rappelle que toute éducation artistique représente de multiples portes ouvertes vers le développement de soi et de la relation aux autres : il en est ainsi des arts plastiques qui, dans le cadre de l'art thérapie, peuvent se pratiquer en ateliers collectifs et répondre aussi à réduire l'isolement représentant ainsi un outil d'inclusion.

Ainsi, les mutuelles se sont très tôt intéressées à l'art thérapie et mènent de nombreuses actions préventives et curatives :

Pour n'en citer que deux :

- la fondation de la mutuelle Adréa soutient des projets pour l'accès à la culture des personnes âgées ou handicapées tels que des ateliers chorégraphiques pour enfants autistes à Lyon ;
- le centre La Gabrielle, géré par la mutuelle de la fonction publique, a mis en place des ateliers et participe activement, dans le cadre du projet européen Art for All, à favoriser l'accès des personnes adultes présentant un handicap mental ou psychique au monde de l'art et plus particulièrement à l'éducation artistique.

Par ailleurs, il est important de souligner le problème de l'arbitrage qui se fait, dans le budget des hôpitaux, entre les ressources à consacrer à l'innovation pour les activités hospitalières à proprement parler, et l'exigence nouvelle de consacrer une partie du budget à la mise en œuvre d'un programme culturel, qui ne peut pas être prioritaire en comparaison avec le soin.

De plus, le programme « Culture & Santé » géré par les ARS et les DRAC octroie souvent des budgets restreints, qui ne prennent en charge qu'un pourcentage réduit des actions culturelles proposées. Pour ces raisons, le mécénat d'entreprise doit être encouragé et soutenu afin de rendre possible un accès à la culture des publics hospitalisés, en particulier en soins de longue durée. Aujourd'hui, ce mécénat se focalise davantage sur un public d'enfants malades qui, certes, a des besoins. Mais il est fondamental également d'inciter les entreprises mécènes à ne pas oublier les publics adultes et les personnes âgées.

Une politique ambitieuse réclame des moyens. Or, si le groupe de la mutualité reconnaît la place de l'éducation artistique et culturelle, il aurait souhaité que les préconisations de l'avis soient mieux priorisées pour permettre de privilégier des choix.

Enfin, la loi de programmation et d'orientation pour la refondation de l'école, comme le souligne l'avis, ainsi que le projet d'éducation artistique et culturelle pour la jeunesse, présenté récemment par la ministre de la Culture, doivent être porteurs d'opportunités pour encourager toutes les initiatives et toutes les énergies pour réaliser cette ambition.

Le groupe de la mutualité a voté cet avis.